

The logo for SMTC (Syndicat Mixte des Transports en Commun) features the letters 'SMTC' in a bold, orange, sans-serif font. Below the letters, the word 'tissé' is written in a stylized, orange, cursive script.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS
EN COMMUN DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

* *

Séance du 10 Février 2016

1 - TOULOUSE AEROSPACE EXPRESS

1.4 - Financement du projet Toulouse Aerospace Express: autorisation de déposer des candidatures de projet par le SMTC dans le cadre d'appels à projet de programmes européens et nationaux

L'an deux mille seize, le dix février à Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

TOULOUSE METROPOLE :

Etaient présents :

MM. AUJOLAT, BRIAND, CARNEIRO, DEL BORRELLO, GRASS, KELLER, LAGLEIZE, LATTES, TRAUTMANN, MME TRAVAIL-MICHELET.

Empêchés d'assister à la séance et ont donné pouvoir :

M. CHOLLET, MME. MARTI, M. MOUDENC.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SICOVAL :

Etaient présents:

MM. AREVALO & LAFON.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL :

Etait présent :

M. LERY.

Absent-Excusé :

M. BACOU.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU MURETAIN :

Etait présente :

MME ROUCHON.

Empêché d'assister à la séance et a donné pouvoir :

M. SUAUD.

Syndicat Mixte des Transports en Commun

7, esplanade Compans-Caffarelli
BP 11120 - 31011 Toulouse CEDEX 6
Tél : 05 67 77 80 80 - Fax : 05 67 77 80 01
N° SIRET : 25310098600046

Par délibération D.2015.02.04.2.1 du 4 février 2015, le Comité Syndical a décidé d'engager les études du réseau structurant 2020-2025, y compris pour une nouvelle ligne structurante « Toulouse Aerospace Express ».

Lors du Comité Syndical du 18 décembre 2015, la conclusion des études réalisées en 2015 en application de la délibération du 4 février 2015 a permis de définir l'itinéraire de référence du projet Toulouse Aerospace Express.

Lors de sa séance du 10 février 2016, par délibération D.2016.02.10.1.1, le Comité Syndical a approuvé l'itinéraire de référence et le dispositif d'études à réaliser sur le plan de sa définition technique et urbaine, ainsi que la démarche de définition de son financement et de son mode de réalisation, avec les principales étapes décisionnelles.

En application de cette délibération, il convient d'engager les premières décisions en vue de rechercher les financements de ce projet, en particulier ceux de l'Union Européenne.

Cette délibération cite en particulier l'appel à projet européen MIE (Mécanisme d'Interconnexion en Europe).

Mécanisme pour l'Interconnexion en Europe (MIE)

Identifié comme une des pistes de réflexion pour le financement du projet Toulouse Aerospace Express, l'appel à projet du programme européen MIE représente une des opportunités de financement possibles pour le projet de 3^{ème} ligne de métro, notamment sur la partie « études ».

Les objectifs principaux de l'appel à projet en cours sont les suivants :

- Objectif 1 : réduire les goulets d'étranglement et améliorer les liaisons transfrontalières,
- Objectif 2 : garantir un transport durable efficient pour anticiper les évolutions de trafic et permettre tous les modes de transports décarbonnés durables et sûrs,
- Objectif 3 : optimiser l'intégration et l'interconnexion des modes de transport et renforcer l'interopérabilité tout en assurant l'accès aux infrastructures de transport.

Au titre de l'objectif 3, l'appel prévoit 50 M€ pour cofinancer à 50 % maximum les actions (principalement des études) dans les nœuds urbains qui contribuent directement à l'amélioration des flux de transport de passagers et de fret sur les liaisons européennes ou interurbaines (priorité 5).

Cette notion de nœud urbain (objectif 3) concerne particulièrement le projet Toulouse Aerospace Express compte tenu notamment de la desserte et des connexions avec la gare Matabiau et l'aéroport, portes d'entrées nationales et internationales du territoire.

Le dossier de candidature du SMTC-Tisséo porterait sur une demande de cofinancement des études nécessaires à la réalisation du projet Toulouse Aerospace Express et réparties comme suit :

- Gestion de projet
- Montage contractuel et financement
- Etudes techniques
- Etudes environnementales
- Communication et concertation

- Etudes urbaines
- Etudes Sécurité
- Etudes écomobilité et intermodalité

Les dossiers de candidatures seront évalués eu égard aux 4 critères de sélection suivant :

- la pertinence du projet au regard de l'adéquation entre ses objectifs et les politiques de transport de l'Europe,
- la maturité de la candidature en montrant que le projet a été bien préparé sur le plan politique, technique, organisationnel et administratif,
- l'impact du projet et, notamment, son bien-fondé en termes d'impacts socio-économiques, d'accessibilité et d'impact environnemental,
- la qualité du projet en montrant la capacité du Maître d'ouvrage à mener à terme les études, objet de la demande de subvention, et en acceptant de mettre en place un contrôle indépendant apportant une garantie sur la qualité des études subventionnées

Le coût de ces études est évalué à 20 millions d'euros pour un cofinancement demandé à hauteur de 50%, soit 10 millions d'euros.

Il est précisé que la présentation du dossier de candidature constitue un engagement du SMTC-Tissé à financer ces études dans l'hypothèse d'une subvention accordée par l'Union européenne et sous réserve de leur approbation par le Comité Syndical. Cet engagement constitue un élément essentiel de démonstration de la maturité du projet et est nécessaire pour optimiser les chances d'aboutissement du dossier présenté.

L'appel à projet MIE clôture le 16 février 2016. Le dossier de candidature sera déposé en Français et une semaine supplémentaire est accordée pour la traduction à l'Anglais (fortement conseillée).

Autres pistes de financements

D'autres programmes de financements européens pourraient être mobilisés tout au long de la mise en œuvre du projet Toulouse Aerospace Express.

Le FEDER (Fonds Européen de Développement Régional), les différents programmes de coopération territoriale Interreg, le programme Horizon 2020, le Mécanisme ELENA (BEI), les obligations de projet (*project bond* – BEI) constituent les premières pistes de financement à approfondir. D'autres dossiers de demande de subvention auprès de l'Union européenne pourront dès lors être déposés selon les opportunités.

Par ailleurs, l'Etat est susceptible de lancer de nouveaux appels à projets pour les transports urbains ou des programmes pour le financement de grands projets en France.

Ainsi, l'objet de la présente délibération est d'une part d'autoriser le Président à déposer le dossier de candidature SMTC Tisséo au titre de l'appel à projet MIE en cours et d'autre part, à autoriser

toute candidature de projet ou demande de subvention du SMTC-Tisséo auprès de programmes européens d'intérêt et programmes nationaux pour le financement du projet Toulouse Aerospace Express. Cette autorisation de dépôt resterait valable jusqu'à la mise en service de la 3^{ème} ligne de métro.

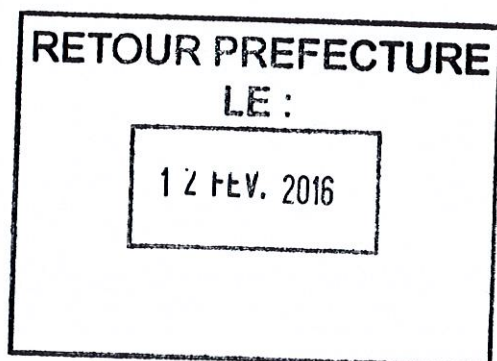
*
*
*
Le Comité Syndical :

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : AUTORISE le SMTC à déposer un dossier de candidature au titre de l'appel à projet MIE en cours portant sur une demande de subvention des études du projet Toulouse Aerospace Express de l'ordre de 10 millions d'euros

ARTICLE 2 : AUTORISE le SMTC à déposer tout dossier de candidature ou demande de subvention auprès de programmes européens d'intérêt et programmes nationaux pour le financement du projet Toulouse Aerospace Express

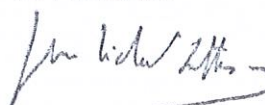
ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,


Jean-Michel LATTES